

Les nouvelles perspectives méditerranéennes de la formation professionnelle

Yannick Prost

Bien que la crise n'ait pas gravement affecté les économies de la rive Sud de la Méditerranée, force est de constater que la croissance de la région reste faible, et surtout insuffisamment riche en emplois. Or, la structure démographique soutient une croissance rapide de la population active, avec la convergence d'une jeunesse nombreuse et d'une augmentation du taux d'activité féminin. Au total, 80 millions d'emplois sont à créer entre 2000 et 2015, simplement pour maintenir le chômage au niveau (déjà élevé) où il se trouve. Dès lors, le défi de la formation est explicite. Former, c'est d'abord répondre aux exigences des standards internationaux d'une économie mondiale où la qualification devient un paramètre essentiel. Former, c'est aussi répondre aux aspirations individuelles de promotion sociale dans un contexte de tensions sociales accrues.

Faisant suite au partenariat euro-méditerranéen (Processus de Barcelone), l'Union pour la Méditerranée cherche à adopter une approche pragmatique en faveur de la croissance de la région méditerranéenne, par la mise en œuvre de projets, qui bénéficieraient d'un appui politique nécessaire pour dépasser les conflits d'intérêts nationaux. L'Union pour la Méditerranée doit dès lors s'intéresser aux politiques de formation. Mais quels projets mettre en place ?

I. Un constat relativement consensuel sur la nécessité de réformer le système de formation professionnelle.

1. Un système de formation professionnelle encore trop souvent étatique et construit sur l'offre

L'enseignement professionnel et technique, double héritage d'un modèle postcolonial et d'un étatismisme volontariste, est resté le parent pauvre des systèmes éducatifs des pays de la rive Sud. GouVERNÉ par des organismes publics au sein desquels la voix des partenaires sociaux ne se fait pas entendre, il souffre d'une attribution insuffisante de fonds publics. Sans marché de la formation professionnelle, pas de mise en concurrence, d'émulation...et de sanctions des carences de ce système. Toutefois, tant les représentants des branches professionnelles que les experts académiques ont souligné la difficulté d'adaptation des filières à l'évolution des métiers, notamment par manque de connaissance des besoins du marché. Dès lors, les pénuries de main d'œuvre sur certains métiers en tension coexistent avec un important chômage des jeunes (officiellement, 25 %), habitués à se diriger vers les filières générales en espérant décrocher un emploi dans l'administration. Ainsi, en Algérie, il est observé une pénurie chronique de candidats pour les postes qualifiés dans le BTP, l'agriculture et l'artisanat. Cette mauvaise orientation du système de formation est aggravée par des services publics de l'emploi apparemment peu performants¹, mais aussi parfois par des questions de financement et donc de capacité d'absorption des candidats (5 candidats pour 1 place au Maroc)².

Cette inadéquation des formations se retrouve dans le cadre de la migration de la main-d'œuvre, qui ne bénéficie pas de certifications reconnues en Europe, et souvent pas de

¹ « Human Capital and Employability in the Partners of the Ufm » – *Informal Background Paper*, Brussels High level working group, 26-27 novembre 2009, European Training Foundation, Turin, 2009, pp. 32 et sq.

² Sylvain Clément et al., *Les Mécanismes de la formation professionnelle – Algérie, Maroc, Sénégal, Tunisie*, Paris, AFD, 2005, p. 75.

certifications du tout. Le poids du secteur informel, qui non seulement reste considérable, mais tend à s'aggraver, renforce ces carences.

2. La nécessité d'adapter la pédagogie et de développer des systèmes d'évaluation et d'assurance qualité

La culture même de la formation doit être repensée. L'attractivité faible dont souffre l'enseignement professionnel est due en partie à la qualité médiocre de la formation dispensée³. Il correspond peu aux besoins de l'entreprise. Alors qu'un effort considérable a été consenti par les pays de la région afin de scolariser entièrement les populations dans l'enseignement d'âge obligatoire, la qualité n'est pas au rendez vous. Les rapports d'experts insistent sur la nécessité de réformer en profondeur les méthodes d'apprentissage, qui sont encore trop souvent basées sur l'apprentissage par cœur, la répétition, l'absence de NTIC, la trop faible place accordée à la créativité et la prise de responsabilités et d'initiatives. Le manque de relations avec l'entreprise empêche une application pratique des savoirs théoriques. Or, le renforcement de ces compétences est nécessaire tant pour l'acquisition des qualifications aux standards internationaux que pour assurer un processus d'apprentissage tout au long de la vie. Ce dernier est dépendant de bases solides assurant une capacité littéraire fondamentale et pérenne.

La qualité, si elle est exigée dans l'enseignement scolaire, est aussi une exigence de la formation continue. Certes, plusieurs pays de la rive Sud possèdent déjà une agence d'assurance qualité, mais l'effectivité de ces institutions est encore très inégale. A la fin de la décennie, seule la Tunisie avait introduit des évaluations de la formation professionnelle délivrée. Le Centre de Marseille pour l'intégration de la Méditerranée (CMI) entend développer un cadre régional d'assurance qualité, concrétisé par la présence d'un noyau de professionnels dans chaque pays. Ce cadre est important pour développer une reconnaissance mutuelle des qualifications dans la région, et décloisonner le marché méditerranéen du travail.

II. Le nouveau chantier méditerranéen de la formation professionnelle

La coopération bilatérale, notamment celle menée par la France ou la Commission européenne, a déjà engagé d'importants travaux pour que les Etats réforment leur système. La cadre multilatéral est une occasion de renforcer les ambitions.

1. Maintenir la « dynamique de Marrakech »

La formation professionnelle, sans être formellement une des six priorités annoncées lors du Sommet de Paris (13 juillet 2008), est tout de même considérée comme un élément important de l'action de la nouvelle Union, puisque la déclaration de ce sommet affirme qu'« une attention particulière devrait être accordée à l'amélioration de la qualité et à l'adéquation entre la formation professionnelle et les besoins du marché du travail ». Dans la foulée, une conférence ministérielle « emploi et travail » s'est tenu à Marrakech (novembre 2008), s'achevant sur la définition d'un « cadre d'action » pour une convergence des objectifs et des bonnes pratiques en matière de politique d'emploi, d'amélioration de l'employabilité des jeunes et des normes de travail décent. La

³ Banque Mondiale, *The Road not travelled – Education reform in the Middle East and North Africa*, Washington, 2007, pp. 17 et sq.

déclaration de Marrakech insistait également sur l'importance du dialogue social pour améliorer les performances des économies.

Ce type de déclaration de bonnes intentions éprouve généralement des difficultés à être traduite en mesures concrètes. L'Union pour la Méditerranée a dû inventer les cadres, les initiatives et faire émerger les bonnes volontés pour maintenir la « dynamique de Marrakech » et la France, en temps que coprésidence de l'Union a dans un premier temps (forum ministériel de l'enseignement technique et professionnel de Marseille, décembre 2008) cherché à dégager un consensus sur les priorités en matière de formation professionnelle, à établir un « agenda UpM de la formation professionnelle ». Cet agenda, défini par le travail de groupes associant organismes internationaux, établissements publics, partenaires sociaux, ministères et Mission de la présidence de la République, a été construit dans un contexte difficile : outre la crise économique qui a entraîné une contraction de tous les budgets, l'enlisement du processus de paix en Palestine a fortement ralenti la construction des institutions politiques de l'UpM. Un premier bilan d'étapes a pu être établi lors de la seconde conférence ministérielle (Bruxelles, 21-22 novembre dernier), mais il reste encore beaucoup à faire pour voir des projets concrets être mis en œuvre dans des pays de la rive Sud.

L'originalité de la démarche actuelle est de contourner les rigidités de certaines attitudes nationales, que ne laissent pas présager l'adoption de textes réformateurs, en laissant les partenaires sociaux pointer les carences du système actuel. La faiblesse de certaines fédérations professionnelles, reconnues par les intéressés eux-mêmes, est en partie compensée par l'adossement aux confédérations transnationales et aux partenariats avec les fédérations professionnelles plus puissantes, notamment celles du Nord. La Commission européenne a favorisé ce processus en finançant les premières rencontres du « forum euro-méditerranéen du dialogue social » dont la première édition eut lieu à Barcelone le 11 mars 2010. Un symposium des partenaires sociaux sur la gouvernance de la formation professionnelle s'est tenu à Paris à l'invitation de l'UIMM (28-29 octobre 2010), en la présence de Laurent Wauquiez et de Jamal Rhmani (ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle du Maroc). La veille de la réunion des ministres de l'emploi et du travail, les partenaires sociaux ont pu être entendus par le groupe des présidences de l'UpM et mettre l'accent sur ce qu'ils considéraient comme des priorités... y compris de rappeler l'importance de la liberté d'association encore peu respectée dans certains pays.

2/ des pistes de travail, et des projets concrets à définir

Les groupes de travail de 2009-2010 coordonnés par la co-présidence française ont progressé inégalement, mais les conclusions de la seconde réunion ministérielle confortent les pistes explorées. Il reste désormais à monter des projets finançables ou traductibles en normes et réalités.

- Il faut tout d'abord améliorer la connaissance des marchés du travail pour évaluer la capacité requise et la réorientation qualitative et sectorielle du dispositif de formation. Un tel outil d'observation n'existe généralement pas au niveau national, parfois pour des raisons politiques, mais plus souvent pas insuffisance administrative ou manque d'appareil statistique fiable. A fortiori, il n'existe pas au niveau régional, et pourtant un tel outil serait nécessaire pour agréger les données nationales et établir la cartographie des déficits et excédents de main d'œuvre par compétence et secteur économique. Cet outil permettrait de plaider, en s'appuyant

sur une base objective, pour un décloisonnement des marchés du travail, l'ouverture des frontières du Nord et l'organisation de migrations circulaires professionnelles.

Beaucoup reste à construire, et une première approche pourrait être la mise en place d'observatoires de branches. Les branches professionnelles sont maintenant le centre de gravité de coopération bilatérale fort dynamique (UIMM, AFD), mais généralement les partenaires sociaux de branches, souffrent d'un manque évident de moyens. Au-delà de l'analyse de l'existant, les observatoires, qu'ils soient de branches ou interprofessionnels, doivent anticiper les besoins futurs, notamment les nouveaux métiers, tant dans leur définition que dans l'estimation des volumes impliqués. Citons à ce propos les travaux menés par Jean-Louis Reiffers (Institut de la Méditerranée) sur les référentiels des nouveaux métiers de l'économie méditerranéenne.

- Ensuite, la formation professionnelle a besoin d'une gouvernance réformée. Les partenaires sociaux ont un rôle essentiel à jouer dans l'organisation de l'apprentissage, la mise en place des certifications de niveau international, mais aussi sur la réorganisation des circuits de financement, sur la politique des stages, sur le renforcement de la mission de promotion sociale. Il s'agit de renforcer les capacités des partenaires sociaux, et le centre de formation du BIT offre un cadre utile pour un projet méditerranéen de ce type. La France entend amorcer le mouvement de soutien à une telle initiative, reste à convaincre d'autres Etats membres et la Commission.
- A partir des leçons acquises dans la mise en place du cadre européen de certifications, et du système européen de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels (ECVET), il faut engager les travaux pour construire un outil permettant de faire correspondre, dialoguer et reconnaître les différents cadres nationaux de qualifications, en construction ou à l'ébauche dans certains Etats⁴. La Fondation de Turin a commencé la mise en œuvre d'un premier projet modeste mais très utile sur les secteurs du tourisme et du bâtiment, en conviant les acteurs de quatre pays à une série d'ateliers se déroulant sur trois ans. Il faut que l'Union pour la Méditerranée puisse élargir, généraliser et accélérer le processus. Les Etats membres sont d'accord, reste à trouver le chef de file qui organisera et coordonnera les travaux.
- Enfin, il s'agit de provoquer un effet d'entraînement dans ces différents domaines, et notamment dans celui de la réforme des méthodes pédagogiques, en développant des centres modèles, pilotes pour les réformes, qui serviraient de référence pour la région dans un certain nombre de secteurs.

Conclusion

Les projets envisagés en matière de formation professionnelle ne sont qu'une pierre d'un édifice qui se met peu à peu en place. Les politiques de l'emploi nécessitent de meilleurs services administratifs, l'Université doit elle-aussi accélérer sa réforme, la recherche en sciences dures, pratiquement absente sur la rive Sud, doit bénéficier d'un soutien de la coopération avec l'Europe, etc.

Les ministres ont conclu, le travail reste à faire. Les Etats membres doivent apprendre à développer une coopération multilatérale continue sur un moyen terme, en associant les

⁴ Cf. « Communiqué de Marseille, colloque international « Vers un cadre euroméditerranéen des qualifications – reconnaissance et transfert des compétences et des qualifications », organisé par la Direction des relations européennes et internationales et de la coopération du Ministère de l'Education nationale, Marseille, 7-8 octobre 2010.

partenaires sociaux et les entreprises. Le Secrétariat de l'UpM à Barcelone peut être le mécanisme de coordination, mais il ne pourra faire à la place des États ou des acteurs de la société civile.

Source : AFP, N. 226-227, second semestre 2010